

PREFET DE LA LOZERE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

**COMMUNE DE SAINT FLOUR DE MERCOIRE**  
**MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES PUBLICS**  
**D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'UN OUVRAGE ANNEXE.**

COMMUNE CONCERNEE : Saint Flour de Mercoire.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2015 289 0001 du 16 octobre 2015, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable « Fées Amont », « Fées Aval » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Saint Flour de Mercoire et de l'emprise foncière de la station de pompage des « Choisinets » de Saint Flour de Mercoire est soumis à :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation d'eau destinée à la consommation humaine et de l'acquisition foncière des emprises des périmètres de protection immédiate et de l'ouvrage annexe;
- enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles incluses dans le projet, ainsi que leurs propriétaires;
- enquête sur les servitudes afférentes aux périmètres de protection.

Ces enquêtes se dérouleront pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saint Flour de Mercoire, du vendredi 13 novembre 2015 au mardi 15 décembre 2015 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la mairie de Saint Flour de Mercoire – 48300.

M. Jacky Malepeyre, hydrographe dans la Marine Nationale, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur et M. Georges BLANC, artisan -commerçant -responsable d'entreprise, en retraite, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Saint Flour de Mercoire (siège des enquêtes),


- le vendredi 13 novembre 2015, de 9 h à 12 h,
- le mardi 1 décembre 2015, de 13 h à 16 h,
- le mardi 15 décembre 2015, de 14h à 17h.

Pendant le délai précité :

- le dossier des enquêtes sera consultable à la mairie de Saint Flour de Mercoire aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- les observations du public devront être :
  - soit portées sur les registres d'enquête déposés dans la mairie précitée,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie de Saint Flour de Mercoire - (48300)- à l'attention de M. le commissaire enquêteur – « enquêtes de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Saint flour de Mercoire,
  - soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera déposée, en mairie de Saint Flour de Mercoire, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général-bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale,



Marie-Paule DEMIGUEL

---